



*Parliamentary Centre
Le Centre parlementaire*

Conférence Régionale Ouest-Africaine d'APNAC
Abuja, Nigeria, 11-12 mars 2004

1.Contexte et objectifs:

La conférence d'APNAC, qui s'est tenue récemment à Abuja, au Nigeria, a été la première d'une série d'ateliers régionaux dont le but est de renforcer les sections existantes du Réseau et d'en créer dans les pays où elles n'existent pas. APNAC (Réseau des parlementaires africains contre la corruption) est appuyé par le Réseau anti-corruption, un des trois réseaux politiques que le Centre parlementaire soutient dans le cadre du Programme de renforcement parlementaire Afrique-Canada, financé par l'ACDI (Agence Canadienne du Développement International).

L'importance que revêt une telle conférence sur l'anti-corruption a été exprimée de façon éloquente par un magazine mensuel du Nigeria, The Anti-Corruption Crusader, qui décrit ainsi les maux qui découlent d'un tel vice : « *La corruption...ronge la fibre morale de toute société; elle viole aussi les droits sociaux et économiques des pauvres et des vulnérables. Elle mine la démocratie, renverse la primauté de la loi qui est le fondement de toute société civilisée, retarde le développement et, qui plus est, prive les sociétés, et surtout les pauvres, des avantages qui découlent de compétitions libres et ouvertes.* »

La conférence a réuni des parlementaires venant de huit pays africains, dont sept de la région ouest-africaine. Elle emboîte le pas à l'atelier de revitalisation qui s'est tenu en novembre 2003 à Nairobi, au Kenya, et qui s'adressait à tous les représentants africains dans le but de raviver le réseau au sein des parlements de tout le continent. Le succès de la conférence d'Abuja sera analysé en fonction des objectifs qu'elle aura atteints et qui ont été fixés par les participants au début de la conférence et dans la mesure où elle aura réussi à renforcer les sections nationales d'APNAC dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Les principaux objectifs de la conférence d'Abuja étaient les suivants :

- i) Développer une compréhension commune de comment il faut établir et renforcer la capacité des sections nationales de lutte contre la corruption;
- ii) Revoir les expériences vécues par certaines sections dans leur lutte contre la corruption afin d'en tirer des leçons et de les partager; et

- iii) Discuter des mesures à prendre pour créer des liens et renforcer le réseautage, non seulement entre les sections régionales, mais aussi avec des partenaires de l'extérieur, tels que les parlements régionaux et les organisations de la société civile.

2) Le contexte du Nigeria

Abuja, une ville d'édifices et de monuments massifs qui s'étalent à perte de vue, est la plus jeune capitale de l'Afrique, vu qu'elle a accédé au statut de capitale que le 12 décembre 1991. La capitale fédérale du Nigeria a été changée de Lagos vers Abuja en raison des défis que posait la ville en tant que capitale fédérale et étatique, en plus de la mauvaise planification, la surpopulation, les problèmes de trafic et de congestion mobilière. Abuja, que l'on appelle aussi « le centre de l'unité » se trouve au beau milieu géographique du territoire national de 8 000 km². Les facteurs qui ont favorisé Abuja en tant que nouvelle capitale fédérale du territoire sont son caractère central, un bon climat, la disponibilité de terrains, un accès facile, la disponibilité de l'eau, la sécurité et d'autres aspects pratiques ainsi que la bonne entente entre les groupes ethniques.

Étant une ville surtout administrative, tous les ministères y sont localisés ainsi que les trois ordres de gouvernement : exécutif, législatif et judiciaire. La nouvelle capitale nigériane qui est belle et touristique a le potentiel, aux dires de certains, de devenir le centre administratif et politique du continent africain. Comme le parlement de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) siège à Abuja, la ville semble être l'endroit le plus approprié pour une rencontre des parlementaires ouest-africains afin de discuter du sujet de l'anti-corruption.

3) La conférence

Les représentants se sont présentés nombreux à la conférence. Il y a eu, en effet, 34 parlementaires venant du Ghana, du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali, du Niger, du Bénin, de la Tanzanie, du Zimbabwe, du Tchad et du Kenya sur les 37 invitations qui avaient été émises. Ce chiffre est sans compter les participants nigériens locaux qui venaient participer sporadiquement à certaines des sessions de la conférence. Des 35 députés, 9 étaient des femmes, ce qui porte la participation féminine à 26% de la délégation totale. En compte final, seulement quatre nouvelles femmes venaient de l'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso (2), Senegal (1), Mali (1). Les autres 5 comprennent 3 membres de l'Exécutif (Hons. Thiam, Gama et Khupe) et les 2 autres (Hons. Priscilla et Mango) ont été incluses tardivement et ne viennent pas de la région.

Le chiffre total comprend également huit des dix membres de l'exécutif d'APNAC- soit le vice-président Haoua Thiam du Sénégal, Ouchar Tourgoudi et Bouzabo Patchili du Tchad, Jimmy Ang'wenyi du Kenya, Zainab Gama de la Tanzanie, Thokozani Khupe du Zimbabwe, Samou Sangare du Mali et Nduese Essien du Nigeria.

Le président d'APNAC, Augustine Ruzindana de l'Ouganda, a été malheureusement dans l'impossibilité de venir en raison des problèmes politiques qui sont survenus à la dernière minute dans son pays. Le membre exécutif du Malawi, Louis Chimango, a également été retenu chez lui en raison des préparatifs pour les élections

générales et il s'est avéré impossible d'obtenir un représentant du Lesotho à temps pour la conférence.

Étaient également présents à la conférence Joy Mwaniki, membre du personnel de Transparency International, section Kenya ainsi qu'une équipe du Centre parlementaire canadien, soit Rasheed Draman, Praimie Yip et Charity Wakaba.

Les discussions se sont tenues autour d'un certain nombre de sessions thématiques :

- Un représentant du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (UNODC), M. Paul Salay, et le président de la Commission indépendante sur les pratiques de corruption (ICPC), le juge Mustapha Akanbi, ont tous deux présenté un résumé sur les Conventions des Nations Unies et de l'Union africaine contre la corruption. Les deux ont souligné le rôle important que les parlementaires peuvent jouer pour ratifier ces deux instruments internationaux afin de combattre la corruption dans leurs pays respectifs. La Convention des Nations Unies contre la corruption a été adoptée en décembre 2003 à Merida au Mexique. Au moment où ce rapport est écrit, soit mars 2004, 104 États ont signé la Convention et un seul pays l'a ratifiée, soit le Kenya. Or, il faut avoir 30 ratifications afin que la Convention puisse entrer en vigueur.

La Convention de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée par les chefs de gouvernement africains le 11 juillet 2003 à Maputo. La Convention exige de façon obligatoire que tous les signataires créent une agence anti-corruption. Aucun pays n'a encore ratifié la Convention. Les deux conventions sont particulièrement importantes pour aider les pays à combattre les crimes de corruption qui, bien souvent, transcendent les frontières nationales. Elles garantissent également la coopération internationale et l'aide juridique mutuelle en tout ce qui touche la corruption.

- Un groupe de la société civile a fait une présentation sur comment établir et soutenir les sections nationales qui luttent contre la corruption. M. Daniel Batidam, du Ghana Integrity Initiative, une section locale de Transparency International, a souligné l'importance que revêt pour les sections du RPACC la participation de la société civile et des médias comme partenaires et pourquoi il importe de les impliquer de façon proactive dans toute lutte contre la corruption. La relation qui lie le parlement à la société civile doit être authentique- reposant sur la crédibilité, la transparence et un sens vigoureux de responsabilisation mutuelle. Le parlement doit utiliser les ressources statistiques colligées par la société civile, telles que l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International (TI). Ces outils et indicateurs habilent les réformistes au gouvernement et dans la société civile à effectuer des changements afin d'améliorer la gouvernance. Finalement, les sections du RPACC doivent obtenir l'aide de la société civile pour obtenir la ratification des conventions anti-corruption des Nations Unies et de l'Union africaine. Transparency International en particulier a joué un rôle de premier plan dans le processus de consultation

avant la signature des deux conventions et demeure prêt à appuyer les États dans le processus menant à la ratification ainsi que pour la mise en vigueur éventuelle de ces outils dans le cadre de la lutte contre la corruption.

➤ L'expérience de trois sections d'APNAC- le Kenya, le Nigeria et le Sénégal- ont été partagées :

- 1) **Kenya**- Jimmy Ang'wenyi, président d'APNAC au Kenya, a fait une présentation sur comment la section kenyane, qui n'existe que depuis trois ans, a réussi à placer les questions d'anti-corruption fermement sur l'agenda national au moyen de débats publics et du démarchage. Les objectifs du APNAC-Kenya ont été le partage d'information relativement aux meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption; l'obtention de l'appui et de la participation de la société civile, du secteur privé et des organismes religieux dans la lutte contre la corruption; la conduite d'une campagne à l'assemblée nationale et à l'exécutif pour placer les questions d'anti-corruption dans le point de mire national et les y garder; et finalement, le fait de s'assurer que des comités parlementaires importants tels que les Comités des comptes publics et des investissements publics s'impliquent profondément dans la lutte contre la corruption. La section, qui comprend six ministres parmi ses membres actifs, a réussi à établir une relation de collaboration serrée avec l'exécutif et a par conséquent réussi à influencer sur un certain nombre de politiques gouvernementales portant sur l'anti-corruption.

APNAC-Kenya a aussi participé à divers forums internationaux portant sur le sujet de l'anti-corruption et s'est maintenant engagé à créer, par le biais d'APNAC, des réseaux avec les parlementaires venant d'ailleurs en Afrique. Il vise actuellement à amener le Kenya à devenir un des premiers pays à ratifier la Convention de l'UA contre la corruption le mois prochain. Parmi les buts futurs d'APNAC-Kenya, on retrouve les suivants :

- a. Augmenter le nombre de députés qui s'élève actuellement à 36 membres (venant du gouvernement et des rangs de l'opposition) et accroître surtout le nombre de femmes parlementaires, actuellement au nombre de 4.
- b. Établir des programmes de sensibilisation dans les écoles, les églises, les communautés, les organismes pour femmes rurales etc. afin de stigmatiser la corruption comme étant un vice.
- c. Établir des sections infra-nationales d'APNAC, par exemple au niveau des municipalités.
- d. Promouvoir la législation qui permettrait la libre dissémination d'informations et qui donnerait aux médias les moyens notamment d'informer le public sur les avoirs et les dettes des officiels et des leaders politiques.

- e. Établir un cadre juridique pour assurer un financement approprié des partis politiques, des élections libres et justes afin d'avoir des députés « honnêtes » dans la Chambre.
- f. Mettre sur pied une campagne de lutte contre la corruption en collaboration avec divers intervenants, dont la société civile et les médias.

2) **Nigeria**- Nduese Essien, président d'APNAC-Nigeria, a fait une présentation générale sur le rôle que le parlement devait jouer en matière de liberté d'information pour la société civile et les médias pour leur permettre d'enquêter sur les crimes de corruption au pays. Le Nigeria qui est seulement retourné à la démocratie en mai 1999, après presque vingt années de gouvernement dictatorial par les militaires, ne possède pas d'histoire de liberté d'expression. La nouvelle constitution cependant comprend des dispositions rédigées spécifiquement pour protéger les médias et la libre circulation de l'information. Grâce à cette disposition libérale, il y a eu une prolifération de plus de cinquante journaux et magazines appartenant à des intérêts privés et plus de vingt postes privés de radio et de télévision à travers le pays.

- a. L'Assemblée nationale a passé un amendement au projet de loi sur la Commission de radiodiffusion et de télédiffusion nationale (National Broadcasting Commission Bill) qui change radicalement certaines des règles contraignantes régissant la possession d'organes de dissémination d'information et qui uniformise les règles du jeu pour toutes les parties prenantes, qu'elles soient privées ou publiques.
- b. Un autre projet de loi qui est actuellement devant la Chambre vise à libéraliser l'accès à l'information gouvernementale en limitant le contrôle que l'État peut exercer sur cette information. Ainsi, il exposerait tout document relié aux dépenses publiques à tout parti intéressé, ce qui, du point de vue d'APNAC-Nigeria, rééquilibrerait radicalement les forces engagées dans la lutte contre la corruption. Si ce projet de loi devient loi, il fournirait à la société civile et aux médias les instruments dont ils ont besoin pour mener des enquêtes efficaces sur la corruption au pays.

- 2) **Sénégal**- Doudou Wade, président d'APNAC- Sénégal, a souligné le rôle important que la démocratie et la volonté politique ont joué dans la lutte contre la corruption au Sénégal, surtout au sein de l'Assemblée nationale. Depuis la tenue de la conférence de Nairobi en 2003 où APNAC-Sénégal était représenté, la section a contribué à faire passer plusieurs projets de loi portant sur la lutte contre la corruption à la Chambre, dont les suivants :
- a. Le projet de loi contre le blanchiment d'argent
 - b. Le projet de loi sur la Commission nationale contre l'anti-corruption

- c. Le projet de loi touchant l’approvisionnement public des contrats de travaux publics ou d’infrastructure
 - d. Le projet de loi qui exige qu’un représentant de l’Assemblée nationale siège au comité de la Commission des travaux publics et
 - e. Le projet de loi qui exige qu’un représentant de l’Assemblée nationale siège aux comités de toutes les corporations publiques.
- Pendant les deux jours qu’a duré la conférence, les discussions ont porté sur une série de questions qui découlaient de chacune des présentations thématiques. La participation y a été très animée et les délégués de chacun des pays représentés y sont allés de leurs contributions. La proposition initiale voulait que les participants soient divisés en groupes de discussion plus restreints et donc plus faciles à gérer. Toutefois, étant donné l’absence d’un grand nombre de délégués nigériens attendus et des problèmes logistiques associés aux services de traduction, le groupe de délégués africains, désormais moins nombreux, s’est vu confiner à une seule salle de réunion. Cette démarche a eu pour effet inattendu, mais positif, d’intensifier le niveau de discussions à mesure que les différentes expériences nationales étaient discutées. Certains délégués ont exprimé plus tard leur satisfaction face à cet arrangement plénier, se félicitant d’avoir eu l’occasion de faire partie de ces discussions intéressantes et critiquant le fait qu’ils les auraient ratées s’ils avaient été obligés de travailler dans d’autres salles.

4. Stratégies futures pour renforcer les sections ouest-africaines : Un certain nombre de résolutions ont émergé des discussions portant sur les stratégies futures à mettre au point pour les sections d’APNAC dans la région. Parmi ces résolutions, il a été question de l’organisation future des activités nationales et régionales d’APNAC, des relations entre les sections nationales et l’exécutif régional ainsi que la question touchant le partage efficace d’information entre les sections.

- a. On devrait fixer des *dates limites* pour la formation de sections nationales dans les pays de la région où elles n’existent pas.
- b. *Mobilisation des ressources*- il est impératif que les sections nationales commencent à explorer d’autres sources de financement que le Centre parlementaire afin de diversifier leurs sources financières. Ceci est d’autant plus important si la lutte contre la corruption s’étend à d’autres pays de la région qui ne possèdent pas de sections nationales.
- c. *Relations avec les exécutifs régionaux d’APNAC*- chaque section doit préparer et soumettre un plan de travail à l’exécutif régional qui contiendrait une liste d’activités à entreprendre dans une période donnée. L’exécutif régional pourra ainsi non seulement aider la section à réaliser certaines de ses activités mais ceci lui permettra aussi de se tenir au courant de ce qui se passe dans chaque section.
- d. *Liens avec d’autres organisations de la société civile*- toutes les sections devraient viser à créer des liens avec les bureaux régionaux de Transparency International dans leur pays. De plus, des membres de la

société civile devraient avoir un rôle d'observateur à toutes les réunions d'APNAC dans le pays et aux réunions internationales, non seulement à titre de personnes-ressources mais aussi pour revendiquer la cause anti-corruption.

- e. *Liens avec les institutions parlementaires africaines* telles que la CEDEAO, l'Union Africaine, etc.- chaque section nationale devrait avoir une personne uniquement responsable de mobiliser l'appui et sensibiliser ces institutions à l'APNAC et à la lutte contre la corruption.
- f. *Dissémination de l'information*- Tous les textes et statuts d'APNAC devraient être disponibles en français et en anglais à toutes les sections nationales. En revanche, toutes les sections nationales devraient circuler une liste complète de la législation nationale régissant la lutte contre la corruption dans leur pays, dans le but d'alerter chacun de tout progrès ou toute régression. Parallèlement, il importe de circuler une liste des défis auxquels les sections ont à faire face dans le but de trouver des moyens de s'entraider de façon plus efficace.
- g. *Interaction intensifiée*- pour renforcer davantage les sections nationales de la région, de plus amples efforts doivent être déployés pour les amener ensemble dans le cadre de divers forums, en dehors de ceux qui sont organisés au niveau régional, tels que la conférence d'Abuja, et
- h. *Un engagement ferme pour lutter contre la corruption*- une déclaration devrait être préparée par l'exécutif de chaque section nationale d'APNAC demandant à tous les pays de traiter la lutte contre la corruption comme une priorité et une politique nationale, la plaçant au même rang que l'appel à la lutte contre le VIH/ sida.

5. APNAC et l'égalité entre les sexes : Un déjeuner de travail a été organisé par Priscilla Misihairabwi-Mushonga du Zimbabwe pour discuter de la question de la participation des femmes à l'APNAC. La réunion, à laquelle ont participé neuf femmes parlementaires du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Tanzanie, du Zimbabwe et du Nigeria ainsi que trois femmes de la société civile, a été fructueuse en ce qu'elle a réussi plus tard à amener la question du piètre engagement des femmes aux activités d'APNAC devant les participants à la conférence. Les trois femmes venant de la société civile étaient Lilian Ekeanyanwu de la Zero Corruption Coalition (Coalition corruption zéro), un groupe anti-corruption du Nigeria, Linda Ofori-Kwafo du Ghana Integrity Initiative (Initiative intégrité Ghana) et Joy Mwaniki du bureau de Transparency International au Kenya.

Priscilla a présenté le Réseau de l'égalité entre les sexes aux onze femmes présentes à la réunion et les a toutes inscrites au Réseau. Elle a souligné la nécessité d'amener d'autres femmes parlementaires de leurs pays respectifs à souscrire aux activités d'APNAC et à y participer de façon active afin d'obtenir un équilibre entre hommes et femmes. Elle s'est particulièrement plainte de l'absence totale de femmes faisant des présentations à la conférence d'Abuja. Toutefois, il faut noter que cette fois-ci les femmes ont joué un rôle prépondérant; à l'encontre de Nairobi, en ce que Hon. Thiam et Hon. Priscilla ont présidé sur certaines des sessions et discussions. Les femmes ont donc

convenu de trois recommandations sur la participation à l'APNAC et sur l'égalité entre les sexes, qu'elles ont présentées à la séance plénière, et sur lesquelles elles ont voté, aux des protestations de la part de certains participants. Les trois recommandations sont les suivantes :

- a. A l'avenir, toute délégation nationale qui ne compte pas de femme parmi ses membres se verra interdite de participation aux réunions d'APNAC, excepté en tant qu'observateur. Dorénavant, toute lettre d'invitation aux réunions d'APNAC comportera cette condition reliée à la représentation par sexe.
- b. Une conférence d'APNAC qui s'adresse uniquement aux femmes devrait être organisée pour sensibiliser les députées africaines à l'APNAC et à la lutte contre la corruption, et
- c. Toutes les sections d'APNAC doivent commencer à faire des efforts pour infléchir les députées à se joindre aux structures d'APNAC.

6. Réunion exécutive d'APNAC : Les huit membres de l'exécutif présents à la conférence se sont réunis pour revoir le plan de travail de la deuxième année qui s'échelonne d'avril 2004 au mars 2005, pour discuter du temps et lieu quand aurait lieu la prochaine conférence régionale et pour choisir les membres du Comité de remise des prix d'APNAC.

- i. Le plan de travail, qui comprenait des activités visant à renforcer les sections nationales dont les réunions régionales, la remise sur pied du site-web et du journal, la création de liens avec des groupes politiques anti-corruption et des parlements régionaux etc., a été approuvé et adopté avec quelques suggestions supplémentaires pour l'an trois. Parmi celles-ci, on retrouve l'établissement d'un projet pilote par les membres exécutifs pour suivre les élections dans les pays qui les tiendront l'année suivante, l'organisation d'une conférence par APNAC qui s'adresserait uniquement aux femmes en vue de sensibiliser les députées à la lutte contre la corruption et de s'assurer qu'elles jouent un rôle plus actif et, finalement, des visites de membres de l'exécutif dans les divers pays de leur région pour appuyer des initiatives venant des bureaux locaux.
- ii. En ce qui concerne la prochaine conférence régionale d'APNAC, la deuxième d'une série d'ateliers visant à établir et à renforcer les sections nationales en Afrique australe, c'est le Botswana (à noter que le Namibia est pris en considération aussi) qui a été choisi comme lieu de la réunion et la date a été fixée pour juillet 2004. Le pays a été choisi en raison de son initiative vigoureuse dans la lutte contre la corruption parmi les pays de l'Afrique sub-saharienne. En raison du besoin qui existe de tenir des ateliers efficaces tout en tenant compte des limites budgétaires imposées par le Centre parlementaire du Canada, qui est la source principale de financement des activités du Réseau anti-corruption, une série de paramètres a été imposée en ce qui touche la participation des pays.
- iii. Sélection du Comité de remise des prix- Conformément à l'esprit établi lors de la conférence de Nairobi lorsque APNAC a décerné un prix au président du Kenya pour sa lutte acharnée contre la corruption, l'exécutif a cherché à institutionnaliser ce prix annuel en sélectionnant un Comité de

remise des prix qui serait chargé de faire des recommandations de candidats possibles. La sélection finale des sept personnes qui constitueraient le Comité a été faite en tenant compte, dans la mesure du possible, des représentations géographiques, linguistiques et par sexe. Les personnes choisies sont : Priscilla Misihairabwi-Mushonga du Zimbabwe, Steve Akorli du Ghana, Musikari Kombo du Kenya, Marlene Zebango du Burkina Faso, Gado Boureima du Niger, Doudou Wade du Sénégal et Sani Shaban du Nigeria. L'exécutif du RPACC rédigera des termes de référence et développera des critères pour la sélection de récipiendaires par le Comité.

7. Évaluation générale de la conférence régionale d'APNAC pour l'Afrique de l'Ouest :

Un certain nombre de déceptions ont marqué la conférence. La première d'entre elles est l'absence quasi totale de députés nigériens aux sessions qui ont suivi la cérémonie d'ouverture officielle. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cette absence, notamment, les élections régionales imminentes qui ont forcé certains députés à retourner à leurs circonscriptions électorales; les funérailles d'un ancien speaker de la Chambre qui en a mobilisé d'autres en dehors de la capitale nationale et troisièmement, le fait qu'une des journées de la conférence tombait sur le vendredi, alors que l'Assemblée ne siège pas, ce qui rendait leur disponibilité difficile alors que d'autres étaient absents pour des raisons religieuses. Une deuxième déception continue d'être la sous-représentation des femmes parlementaires aux réunions d'APNAC. Le problème avait déjà été soulevé à Nairobi et les pays membres y avaient promis d'inclure plus de femmes au sein de leur délégation. Toutefois, avec la participation de 9 femmes seulement, parmi les 34 délégués qui sont venus à Abuja, cet engagement n'a clairement pas été respecté. Un troisième problème se rattache à la logistique. Il s'agit du nombre insuffisant d'équipement d'interprétation, notamment d'écouteurs. Même si le problème a été résolu plus tard, il a néanmoins causé beaucoup de frustration au départ auprès de certains délégués qui n'ont pu participer aux délibérations de la conférence en raison des barrières linguistiques.

Les résultats positifs de cette conférence ont toutefois été plus nombreux et ont obnubilé ces quelques problèmes.

- i. Les délégués ont applaudi l'idée de rassembler les sections nationales ensemble pour partager les opinions et les stratégies sur comment combattre la corruption en faisant appel au processus législatif; un certain nombre de résolutions importantes ont été discutées qui, si elles sont adoptées, assureront l'augmentation et la croissance des sections anti-corruption dans ces parlements.
- ii. Les délégués ont résolu de circuler l'information sur les lois que passe chaque pays en matière d'anti-corruption. Il est à espérer que cette conférence marquera le début d'efforts concertés pour simplifier les lois sur l'anti-corruption dans les divers parlements de la région.
- iii. La participation active des organisations de la société civile à la conférence a été particulièrement pertinente car elle a permis de démontrer les résultats

fructueux qui découlent de l'alignement du travail parlementaire avec celui des groupes de réflexion dans le cadre de la lutte contre la corruption.

- iv. L'introduction du Réseau d'égalité entre les sexes auprès des participantes et le lobbying qui s'est fait subséquemment pour obtenir un équilibre entre hommes et femmes au sein d'APNAC pourrait influencer de façon décisive sur la participation des femmes dans toute réunion future.
- v. L'exécutif d'APNAC a démontré son sens de leadership non seulement en établissant un Comité de remise des prix mais aussi en s'engageant à travailler de façon plus étroite avec le Centre parlementaire à l'avenir pour organiser des activités pour le Réseau anti-corruption.

Pour terminer, APNAC-Nigeria et l'Assemblée Nationale du Nigeria dans son ensemble doivent être remerciés pour l'appui extrêmement généreux, tant du point de vue financier que logistique, qu'ils ont apporté au Centre parlementaire et qui a permis d'assurer une planification et une exécution sans heurt de la conférence.

Membres of Parliament:

<u>Participants Africains</u>	<u>Pays</u>
1. Soule Abou Adam	Benin
2. Sylvain A. Akindes	Benin
3. Robert M. Ntcha	Benin
4. Vivian Compaore	Burkina Faso
5. Marlene Zebango	Burkina Faso
6. Mahama Sawadogo	Burkina Faso
7. Boniface Zaongo	Burkina Faso
8. Ouchar Tourgoudi	Chad
9. Patchili Bouzabo	Chad
10. P.C. Appiah Ofori	Ghana
11. John Tia	Ghana
12. Jimmy Ang'wenyi	Kenya
13. Mirugi Kariuki	Kenya
14. Kahindi Kingi	Kenya
15. Christine Mango	Kenya
16. Soita Shitanda	Kenya
17. Justin Muturi	Kenya
18. Samou Sangare	Mali
19. Siaka B. Batouta	Mali
20. Moussa Sadio Traore	Mali
21. Arbongana B. Maiga	Mali
22. Diakite Nana Sy	Mali
23. Ibrahim Nomao	Niger
24. Gado Boureima	Niger
25. Abdourahim Balarabe	Niger
26. Nduesse Essien	Nigeria

27. Haoua Dia Thiam	Senegal
28. Rokhaye Seye Samake	Senegal
29. Doudou Wade	Senegal
30. Khalifa Ababacar Sall	Senegal
31. Bakari Djiley Coly	Senegal
32. Zainab Gama	Tanzania
33. Thokozani Khupe	Zimbabwe
34. Priscilla Misihairabwi-Mushonga	Zimbabwe

Civil Society Participants:

- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Justice Mustapha Akanbi | - Independent Corrupt Practices Commission |
| 2. Paul M. Salay | - United Nations Office on Drugs and Crime |
| 3. Daniel Batidam | - Ghana Integrity Initiative |
| 4. Linda Ofori-Kwafo | - Ghana Integrity Initiative |
| 5. Lilian Ekeanyunwu | - Zero Coalition Group |
| 6. Joy Mwaniki | - Transparency International Kenya |
| 7. Niklas Enander | - Parliamentarians For Global Action |
| 8. Rasheed Draman | - Canadian Parliamentary Center |
| 9. Praimie Yip | - Canadian Parliamentary Center |
| 10. Charity Wakaba | - Canadian Parliamentary Center |